

# RAPIDPROTECTION

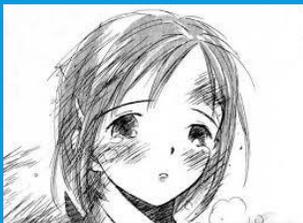
## Circulation des Informations



RapidProtection



*Unies vers'elle*  
*Sénégal*



Un enfant vient d'être violé. L'information est donnée à une personne « Réfèrent Signalant »



Signalant

Le «Réfèrent Signalant » alerte à l'aide d'un SMS la Plateforme RapidProtection



Plateforme  
RapidPro UNICEF

Le SMS reçu par la Plateforme  
RapidPro UNICEF  
est immédiatement transféré au  
SAO et à l'AEMO  
Départementaux



SAO

Le SAO confirme au  
Signalant l'arrivée du SMS,  
analyse la situation et  
organise, si nécessaire, la  
prise en charge



La prise en charge est organisée dans l'Intérêt Supérieur de l'Enfant



SAO

Suivant la nécessité, le SAO alerte les « Prestataires de Services » habilités pour la prise en charge du cas



Prestataires  
de Services

Suivant les cas, les Prestataires de Services habilités (Districts Sanitaires/Postes de santé, Forces de l'Ordre et de Sécurité, Services Départementaux, Centres de Mise à l'Abri) sont informés pour l'organisation de la prise en charge



Signalants

Le Signalant informe la victime ou son représentant du suivi de la prise en charge



Prestataires  
de Services

Les Prestataires de Services remplissent la fiche de suivi au fur et à mesure qu'ils effectuent une prise en charge.



SAO

Le SAO enregistre au fur et à mesure de leurs arrivées les informations préoccupantes ainsi que leurs suivis dans la base de données partagées



Prestataires  
de Services



SAO

Les Prestataires de Services transmettent leurs fiches de suivis mensuelles aux Comités de Protection Départementaux.  
Le SAO partage la base de données avec les Services Départementaux.